

ATELIER RIVERAINS

7 juillet 2021 à 14 h 00

Présentateur : Bonjour à tous, on pourra commencer l'atelier riverains, première réunion avec vous les riverains, on vous remercie vraiment de votre présence, on va attaquer tout de suite. Je vais rappeler les règles, donc vous avez préparé les questions on va gagner du temps peut-être, en plus cela va permettre de fluidifier la conversation. On va rappeler que tout est enregistré, tout ce qu'on va dire il y a un enregistrement qui est fait, on a aussi des garants qui sont présents et qui vont se présenter juste après et qui vont prendre des notes. En fait ce qui est important c'est que tous vos avis, toutes vos propositions auront des réponses, il faut qu'on puisse avoir le temps pour pouvoir répondre aux questions. C'est important, ce dire aussi c'est qu'on va essayer que ça soit fluide entre nous, on va essayer de laisser l'espace aux gens de répondre, de poser des questions, si ça dépasse un peu, on va voir parce qu'il y a une réunion à 13 heures mais pour l'instant il n'y a personne d'inscrit, en fait je pense que vous êtes tous là globalement mais on essayera de déborder un petit peu si jamais on n'a pas été au bout, le but c'est de répondre à un maximum de vos questions.

Mme LEICHNIG : Bonjour à tous et à toutes, Sylvie LEICHNIG, élue du secteur de la Plaine des Cafres, ma délégation c'est le tourisme, je vous souhaite la bienvenue merci à Messieurs les garants, Monsieur VITRY et Monsieur MASTERNAK qui est désigné par Madame JOUANNO, présidente de la Commission nationale des débats publics, merci à tous pour votre participation en espérant que cette concertation sera dans le bon sens, donc je vous souhaite un bon débat.

Mme TECHER : Bonjour à toutes et à tous, moi c'est TECHER Doris, je suis sur le secteur de la Grande Ferme et comme délégation c'est le parc du volcan et l'environnement à la propreté sur la Plaine des Cafres. Merci à tous d'être venus si nombreux pour participer à ce débat public qui j'espère sera enrichissant pour nous tous.

Mme RADEGONDE : Bonsoir à tous, on ne s'est pas rencontré encore pour nombre d'entre vous, Madame RADEGONDE, je suis directrice des services à la Plaine des Cafres. Je suis ravie que vous soyez aussi nombreux pour cette concertation et notamment pour cette réunion riverains. La concertation elle s'inscrit dans un processus qui a été mis en œuvre dans le cadre de ce projet. On va vous présenter aussi au niveau du rétro planning. Là nous en sommes actuellement c'est important toutes ces phases pour vous dire que le projet est déjà engagé et qu'on puisse bien cerner le rôle de chacun. Nous en sommes à cette phase de concertation préalable. Nous avons les garants qui sont ici présents qui vous parleront plus longuement sur le rôle qu'ils ont et les attentes que nous avons vous concernant. Donc nous avons une remise du bilan de la concertation qui sera effectivement le 23 août 2021, nous avons un dépôt de la demande d'autorisation environnementale à déposer fin septembre ainsi qu'un permis d'aménager qui se fait à la mairie. Nous avons de nouveau une enquête publique différente de la concertation mais là je laisserais effectivement Monsieur MASTERNAK la possibilité de revenir dessus pour faire le distinguo entre une concertation et une enquête publique qui sera en juin 2022. Avis et conclusion du commissaire enquêteur en juillet puis nous attendrons les décisions préfectorales en octobre, début des travaux fin 2022 et date de fin des travaux fin 2023. Alors ce qui est important de préciser c'est que nous sommes dans l'attente, vous votre place dans ce projet et on attend de vous que vous nous fassiez part de vos suggestions, de vos points d'amélioration, de vos questions, de vos

interrogations pour qu'on puisse justement apporter une valeur ajoutée au document, au document de concertation. Pour la concertation je passe la parole à Monsieur MASTERNAK.

Mr MASTERNAK : Est-ce qu'il y a des gens qui n'étaient pas présents à la réunion du 1er juillet parce que si c'est le cas je rappellerais notre mission. OK d'accord. Tant pis pour les autres c'est une répétition mais je pense que ça vaut le coup. Tout d'abord la Commission nationale de débat public a été créée par la loi Barnier en 1995, c'est une loi qui a mis en place un texte sur la protection de l'environnement très important et qui en même temps a décrété que le public devait s'exprimer, devait donner la possibilité au public de s'exprimer des lors que des projets, des plans, des programmes, des projets d'aménagement avaient un impact sur l'environnement. Donc la CNDP a été créée à ce moment là ainsi que la notion de débat public et c'est en 2002 que cette commission est devenue une autorité tout à fait indépendante. Indépendante ça veut dire qu'elle ne dépend absolument d'aucune administration et dans la pratique ce sont donc des garants qui sont nommés, des garants aussi bien au niveau du débat public que de la concertation. Comme son nom l'indique on garantit que la concertation se passe dans les meilleures conditions ça veut dire quoi, ça veut dire pour vous une information totale sur les projets qui sont soumis à la concertation ou aux débats et également une garantie que chacun d'entre vous, chacun du public qui est présent dans la concertation ou dans le débat puisse apporter sa voix quelle que soit sa situation. Toutes les voix sont prises en compte de la même façon, ça c'est très important. Donc dans le cas présent la commune devait faire effectivement une concertation parce que le projet est soumis à évaluation environnementale, cette concertation n'était pas tenue de la faire avec un ??? C'est pas facile pour la commune parce que nous nous veillons effectivement que cette concertation soit fait dans des conditions parfois avec un certain nombre de contraintes. C'est-à-dire que nous avons vraiment travailler ensemble préalablement au 1^{er} juillet pour faire en sorte que tous les documents qui sont mis à votre disposition soient des documents qui soient le plus complet possible. Vous avez accès à ces documents par Internet et toutes les questions qui vont vous êtes rapportées sont des questions qui sont élaborées en toute transparence par rapport à l'état actuel du projet. Pendant cette concertation nous prenons des notes et nous ne prenons absolument aucune position sur le projet. Nous n'avons pas d'avis à donner dessus ce qui est complètement différent de l'enquête publique où le commissaire enquêteur, je suis commissaire enquêteur à la Réunion depuis cinq ans, le commissaire enquêteur est là pour donner un avis. Nous nous ne donnons pas d'avis. Nous allons donner un avis sur la manière dont la concertation s'est déroulée et préconisation puisqu'à l'issue de la concertation nous dresserons un bilan, nous avons un mois pour le faire pour le 23 août 2001 et nous remettrons un bilan à la collectivité sur la manière dont nous avons vu la concertation et conseils et préconisations que nous serons amenés à donner. La commune a ensuite deux mois pour prendre sa décision. Ce qui est important de voir, dans le calendrier prévisionnel, c'est que si la concertation se termine le 23 juillet, vous avez une enquête publique qui est pratiquement un an derrière, ça veut dire que pendant tout ce temps il y a un travail qui est fait par la collectivité pour que notamment le dossier d'évaluation environnementale soit complet et que la demande d'autorisation environnementale puisse être présentée. Il y a une étude d'impact qui est quelque chose de très lourd, le commissaire enquêteur que je suis peut vous dire que les études d'impact ça peut prendre 1000 à 2000 pages c'est énorme, ça veut dire que toutes les administrations qui sont parties prenantes au projet qui ont quelque chose à dire vont le dire. C'est une question réponse, des allers retours en permanence avec la collectivité. Donc ce qui va aboutir en fait à l'issue de la concertation c'est pas terminé, il y a tout un travail de mise en place de réponse à des questions qui sont des questions souvent extrêmement précises posées à l'autorité environnementale, il y a la DEAL qui représente la synthèse de tout ce que les services de l'État peuvent dire sur ce projet qui doit faire en sorte que le dossier doit être complet pour être présenté à l'enquête publique. Le commissaire enquêteur donne un avis et derrière il y a sans doute encore un comité particulier, comité spécifique

sur l'environnement qui est chargé de présenter l'arrêté d'autorisation si il y a autorisation. Si vous avez des questions à poser sur ce qui concerne la concertation et son développement n'hésitez pas.

Personne du public : Vous faites juste le compte rendu de la concertation à Monsieur le maire c'est ça ?

Mr MASTERNAK : Ce n'est pas un compte rendu c'est un bilan, un bilan ça veut dire que on a travaillé avec la collectivité au départ, on connaît le projet, on a fait des propositions par exemple sur des modalités de travail que vous vous êtes en train de faire actuellement, c'est un atelier, donc ça fait partie des modalités que nous avons travaillées et que nous avons mis en place avec la collectivité dont trois réunions publiques, trois ateliers, éventuellement des ateliers ou des réunions qui s'avèreraient nécessaires en plus et à partir de là nous en avons informé également la commission nationale de débat public. Pendant cette concertation, comme vous l'avez vu, nous prenons des notes, nous n'intervenons pas, nous prenons des notes et à l'issue, il y aura la dernière réunion, c'est une réunion un petit peu de restitution, bien qu'effectivement on ne peut pas dire qu'on restitue toutes les questions qui auront obtenu une réponse à ce moment-là de la collectivité mais c'est important aussi que vous puissiez savoir où en sont les premières réflexions par rapport à ce que la commune a pu entendre. Et nous le bilan c'est d'exprimer à notre niveau quelles sont les questions qui ont eu une réponse et celles qui n'auront pas obtenu de réponse, celles dont on estime qu'elles sont importantes et que la réponse puisse être donnée et le deuxième point c'est la manière dont nous avons ressenti la concertation, est ce qu'il y a eu du public ? est ce que ça c'est passé correctement ? il faut dire les choses comme elles sont, ça veut dire si les gens ont pu s'exprimer, généralement c'est le cas, une somme de petits détails que nous on note et qui font qu'à chaque fois ça enrichi si vous voulez les concertations qui viennent derrière. Mon collègue a plus d'expérience que moi, moi je n'ai jamais eu de concertation.

Personne du public : Vous êtes missionné par qui ?

Mr MASTERNAK : Nous sommes missionnés par la commission nationale du débat public qui a nommé des garants à la demande du Maire du Tampon.

Personne du public : Mr RAMSAMY, est ce que vous l'avez déjà fait auparavant ?

Personne du public : Mme JALLA, vous avez parlé d'un site, quel site ?

Personne du public : Antoine FONTAINE du CEMAC. Je me posais la question, cette concertation et la concertation qui a eu lieu sur la tyrolienne à laquelle vous n'avez pas participé, pourquoi ? pourquoi ne pas avoir participé à cette concertation sur la tyrolienne ? pourquoi sur un même projet il y a aujourd'hui deux concertations qui sont organisées à des intervalles aussi espacés ?

Mr VITRY : J'ai travaillé sur la concertation de la route des Géraniums qui est un débat public, sur la climatisation de l'hôpital de SAINT PIERRE, ensuite la gestion des déchets pour tout le sud et la côte ouest la décharge de Pierrefonds et la dernière que j'ai faite en début d'année sur l'élargissement de la route nationale le numéro 2 et mon collègue a travaillé sur la route nationale n° 5 celle de CILAOS. Ensuite le site internet c'est celui de la ville du Tampon c'est marqué débat public, c'est marqué concertation vous cliquez dessus et vous arrivez sur l'espace réservé. Il y a eu deux concertations celles dont vous parlez sont soumises à une évaluation environnementale mais n'oblige pas d'avoir des garants de la CNDP, c'est le maître d'ouvrage qui choisi s'il prend un garant ou des garants c'est lui qui fait la demande. Pour cette fois ci il a demandé à Madame JOUANNO de nommer deux garants mais ce n'était pas une obligation du Maire.

Mr BOYER : Concernant les deux concertations, la première concertation qui a eu lieu pour les tyroliennes tout simplement parce que nous avons présenté un projet de tyrolienne qui ne répond pas aux mêmes procédures réglementaires que l'aménagement du parc du volcan premièrement. L'état donc à travers un arrêté préfectoral a autorisé à séparer ces deux projets pour deux raisons. La première raison c'est que ce n'est pas le même périmètre et la deuxième raison c'est que ce n'est pas la même procédure. Concernant le parc du volcan comme l'a dit Monsieur VITRY nous sommes soumis à une autorisation unique c'est-à-dire impact environnemental plus ???. Dans le cadre des tyroliennes c'est le permis d'aménager qui va porter les autorisations avec une évaluation environnementale. Concrètement ça veut dire que c'est le permis d'aménager qui va autoriser la réalisation des tyroliennes, pas de plan d'instruction, ni d'autorisation. Voilà pourquoi nous avons fait deux concertations différentes. Effectivement, il y a des sujets qui se rejoignent dans le cadre de la concertation. Les tyroliennes sont à l'intérieur du parc mais le départ est à l'extérieur du parc sur le périmètre.

Présentateur : Est-ce que tout le monde connaît le projet parce que je sais qu'il y en a qui était là mais d'autres qui n'étaient pas là la semaine passée quand on a fait la présentation ? est-ce que vous voulez qu'on représente le projet très rapidement pour ceux qui n'étaient pas là ? on représente très rapidement le projet. On va essayer de le faire vite pour pas perdre trop de temps. Ensuite ce que je vous propose c'est qu'on a un lot de questions qui ont été préparées par une partie des riverains, on répond d'abord à ces questions parce qu'elles sont prêtes et qu'ensuite on passe aux questions suivantes, ça vous va ?

Mr BOYER : La commune est propriétaire d'une surface totale foncière qui est de 55 hectares bordés ici par la Ravine Bras de Pontho et donc à la limite du champ de foire. Tout ce foncier-là représente 55 hectares et donc depuis le plan d'occupation des sols cette surface est en NALTO qui permet bien entendu de réaliser le parc du volcan. Dans le cadre de l'évolution du projet, au départ nous avons un aménagement qui était sur 55 hectares il a été revu à la baisse à 15 hectares. Concrètement la partie verte qui est ici, la partie rouge qui est ici et la partie bleue centrale correspond à un aménagement de 15 hectares de travaux. Ces 15 hectares de travaux sont calibrés pour 11,6 millions d'euros. Dans ces aménagements concrètement il y a trois zones. On peut parler d'une quatrième zone qui correspond au stationnement et à la circulation. Dans l'aménagement de la première zone, c'est une zone de pique-nique donc détente pour la famille, il y aura des barbecues collectifs et individuels, des parasols, y aura du parcours, là nous avons un exemple du parcours et des parasols, nous aurons aussi des sentiers d'interprétation, un labyrinthe végétal et nous aurons aussi des zones qui permettent de s'adapter au terrain naturel, c'est-à-dire que dans le cadre du projet initialement il était prévu du terrassement, dans le cadre de la réduction du projet il n'y a aucun terrassement. Ca veut dire quoi, ça veut dire que pratiquement on va s'adapter au sol naturel et lorsqu'on ne pourra pas s'adapter au sol naturel nous aurons des parcours qui vont permettre de rendre PMR l'ensemble des aménagements. L'autre point important c'est que nous allons respecter toutes les espèces indigènes qui sont déjà existantes sur la zone. Alors comment on a fait ? Concrètement vous avez un schéma de restitution qui a été réalisé par notre bureau d'études qui correspond aux zones qui ont été identifiées sur l'aspect environnemental. Un exemple concret lorsque vous avez une zone d'études qui a des impacts très forts, ces zones là ont été identifiées. Dans le cadre du projet nous ne ferons pas de terrassement pour déniveler ces zones, donc on va s'adapter au naturel, on va respecter les plantes endémiques. Entre cette première zone et la deuxième zone vous avez un chemin PMR avec une interprétation végétale, nous avons une autre zone de découverte ici composée de serres endémiques de conservation des plantes des hauts et des bas, notre collègue qui est là qui est responsable de l'environnement va pouvoir vous parler de l'ensemble de ces plantes endémiques. Et nous avons aussi une attraction, un espace de jeux, des sentiers d'interprétation sur cette deuxième zone de

découverte. Vous avez ici une troisième zone limitrophe des deux zones qui correspond à une zone de sensations. Dans cette zone de sensation on aura le ballon captif, nous aurons des jeux de toboggan, nous aurons les tyroliennes, nous aurons un parcours cross et nous aurons aussi des parcours d'interprétation. Voilà l'ensemble des trois zones qui sont brossées dans le cadre de l'aménagement du parc du volcan et vous aurez autour de ces trois zones des voies d'accès et les parkings. Les parkings ici seront attenants à la route nationale, une deuxième partie de parking ici et une troisième batterie de parking qu'on accède par le chemin de la Savane. Nous allons créer 956 places de parking qui répondent à la surface d'aménagement. L'idée c'est de faire financer actuellement ce projet par des fonds FEDER. Comment on a fait ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a une mesure qui s'appelle la mesure 5.09 aménagements et équipements des zones touristiques, nous avons sollicité le FEDER, présenté le dossier qui doit passer aujourd'hui, quand on dit aujourd'hui c'est au mois de juillet en commission CLS on nous a annoncé que ce serait en commission CLS début juillet. Donc ce dossier est déjà instruit avec l'ensemble des paramètres éligibles au titre du FEDER. Il y a une date butoir pour réaliser l'ensemble de cet aménagement qui est fin décembre 2023. Ça c'est la date butoir de la réalisation de l'aménagement.

Mme RADEGONDE : On va répondre à la première question : a-t-on besoin réellement d'un parc sur la Plaine des Cafres ? le financement de celui-ci ne peut-il pas servir à améliorer les routes, les sentiers, aider les petites entreprises, à améliorer l'habitat et cetera ? Ce que l'on souhaite rappeler c'est que l'ensemble de ces questions seront mises sur le site avec les réponses qui figureront dans l'enregistrement c'est ce que je peux vous proposer. Déjà je tenais vraiment à vous remercier pour le travail que vous avez fait en commun, c'est un travail collaboratif qui montre bien que vous êtes effectivement tous partie prenante dans ce projet. Donc Monsieur BOYER a répondu effectivement en partie donc je vous laisse répondre...

Mr BOYER : Premièrement c'est qu'évidemment lorsque l'Europe affecte des crédits pour une mesure spécifique qui est déjà un programme sur une période déterminée, pour ce qui nous concerne pour le financement c'est la période 2020/2014 c'est-à-dire que c'est un programme qui est finissant et nous pouvons bénéficier donc dans le cadre de ce programme 70 % du financement pour pouvoir réaliser l'aménagement que l'on a prévu. Donc il est évident que l'on ne peut pas faire des vases communicants sur les crédits européens. Malheureusement si nous n'utilisons pas les crédits affectés ça veut dire que les orientations données dans le cadre du volet développement n'a pas été suivi, n'a pas été respecté et les crédits vont retourner à l'Europe. Ça ne veut pas dire qu'on pourra demain les faire basculer dans d'autres aménagements ou les autres travaux.

Mme RADEGONDE : S'agissant de la deuxième question ce que je vous propose c'est qu'effectivement on réponde à l'ensemble de vos questions. Si toutefois vous souhaitez qu'on apporte des compléments d'information sur telle ou telle question je vous propose de les noter et on les reverra toutes à la fin. Ça vous convient ? Très bien. Deuxième question : lors d'une éruption comment se déroulera la circulation sur la Plaine des Cafres ? Est-ce que le parc sera ouvert ? Sur la première partie de la question, nous sommes en train de travailler avec la sous-préfecture de Saint Pierre à un plan orsec volcan. On s'est bien rendu compte et vous êtes les premiers concernés que lors des dernières éruptions ça a été un peu la catastrophe au niveau de la circulation. Nous sommes en train de travailler avec la sous-préfecture à ce qu'on appelle un plan orsec comme à l'instar de tous les plans orsec mais plus spécifiquement pour le volcan. Ce qui nous permettra d'avoir des personnels dédiés, d'avoir une organisation spécifique lorsqu'il y aura des déclenchements de la phase volcan. Ce qui nous permettra effectivement d'avoir des agents de médiation, des agents qui seront sur place pour tout ce qui est hygiène et sécurité, effectivement il y a énormément de gens qui montent sur le site ça c'est important et au niveau fluidification on travaillera un peu aussi avec la gendarmerie et les forces de police locales

sur une fluidification de la circulation. Donc on a bien tenu compte de ce qui s'est passé lors des derniers évènements pour s'en servir et mettre en œuvre une organisation spécifique avec le recrutement de personnels dans le cadre du contrat parcours emploi compétence.

Mr BOYER : Je voulais rajouter un point particulier quand on parle de flux du volcan c'est la totalité de la route forestière qui passe sur la commune du Tampon. Par arrêté préfectoral le Préfet a donné la main à la commune du Tampon, lorsque les éruptions sont visibles du côté de la commune du Tampon, bien entendu lorsque l'éruption est visible du côté de Sainte Rose, l'éruption sera gérée du côté de Sainte Rose. En ce qui concerne notre territoire il y a un arrêté préfectoral qui a été établi pour permettre aux policiers municipaux, aux agents communaux de réaliser cette organisation pendant une phase éruptive.

Personne du public : Concernant cette question, juste quand vous parlez qu'il y aura une éruption par exemple en plus du parc du volcan ou vous avez prévu 3500 voitures sur le site donc ça va amener d'autres voitures, la on parle de gendarmerie ou de police municipale, est ce que Monsieur le Maire a prévu de renforcer la police municipale ou la gendarmerie ?

Mme RADEGONDE : C'est une question qui est redondante dans les questions que vous avez posées et bien sur le projet, qui dit projet, dit organisation, dit mise en place du fonctionnement qui correspond à l'organisation. Donc forcément on saura, puisqu'on travaille de concert avec la gendarmerie et la mairie pour justement voir quelle organisation on peut mettre en place pour sécuriser déjà une équipe en place et faire en sorte que ça puisse ne pas être bloquant pour les habitants du secteur. Sachez que de toute façon l'on travaille à la fois avec la gendarmerie localement et on travaille aussi avec le commandant de brigade de Saint Pierre. Ça répond à une des questions qui a été posée. On peut reprendre la question numéro 3 : le parc sera-t-il ouvert toute l'année ?

Mr BOYER : Le parc de volcan c'est un parc de jour, pas un parc de nuit. Il n'y aura pas d'éclairage éblouissant, cet éclairage sera un éclairage d'ambiance qui va respecter l'arrêté de décembre 2018. En ce qui concerne la question si le parc est ouvert toute l'année, effectivement le parc sera ouvert toute l'année en fonction bien entendu des conditions météorologiques.

Personne du public : Conditions météorologiques mais qui va le décider, on va le savoir à l'avance si il pleut, il y a du brouillard ou il fait froid ? je voulais dire on fermera le parc par rapport aux conditions météo mais comment on va le savoir ? est ce qu'il y aura un gardien ?

Mr BOYER : Tout d'abord je souhaiterais répondre sur la question : comment on saura si le parc est fermé ? Effectivement concrètement c'est un parc de jour, il y aura à l'entrée principale, il y aura trois entrées. Concrètement la zone d'accueil principale concernant l'accès au parc sera ici avec des bâtiments qui sont réhabilités avec un poste de secours et d'accueil, les secours à personne, assistance à secours à personne d'une part et d'autre part pour l'accompagnement des PMR. Il y aura aussi un gardiennage tout au long du parc et dans le cadre des aménagements nous avons prévu une surveillance du parc, c'est-à-dire qu'il y aura une surveillance à partir de rapatriement d'informations. Le parc je vous le rappelle n'est pas payant tout simplement car nous bénéficions de crédits européens, c'est une activité non économique, c'est un parc végétal, c'est pour cette raison que le parc d'aménagement est financé à 70 % par le FEDER. Si c'était un parc payant cela aurait été une activité économique et donc non financée par le FEDER.

Mme RADEGONDE : Je me permets de regrouper deux questions si vous voulez bien : quand on voit le site du champ de foire le lundi matin « déchets » quelles sont les mesures prévues par la commune du Tampon ? Autre question que l'on peut lier à celle-ci : sur les 150 emplois que vous avez annoncés dernièrement quels seront les conditions, les types de contrats et allez-vous privilégier les habitants

de la Plaine des Cafres ? Bien sur comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure chaque équipement, chaque investissement nécessite du fonctionnement, du personnel pour faire tourner l'ensemble de ces équipements. Donc nous avons une convention avec Pole Emploi, cette convention qui date de l'année dernière d'après mes souvenirs, et qui nous permet justement d'anticiper sur les formations en fonction du type de poste qui sera nécessairement sur le site. Ca peut être des agents d'entretien, ca peut être des agents espaces verts, ca peut être aussi des agents pour la mobilisation de la sécurité et cetera, donc effectivement au fil de l'eau, en fonction de l'avancée on verra le nombre de personnes qui seront formées par Pôle Emploi avant tout recrutement. Il est important de préciser que ces emplois seront prioritairement réservés aux jeunes du territoire et aux personnes du territoire, c'est une priorité fixée par les élus. La question 6 concernant les espèces protégées : l'ONF a-t-il donné son avis ainsi que sa réponse ? Il va de soit que dans ce type de projet nous devons mener des études environnementales. Ces études ont été menées et nous permettent effectivement de pouvoir envisager les scénaris aussi. Donc concernant l'ONF, l'ONF sollicitée, puisque c'est un partenaire à part entière, a donné son avis pour qu'on puisse intervenir dans le cadre de la lutte des espèces invasives. C'est ce que nous allons faire sur le périmètre des 15 hectares, intervenir dans la lutte des espèces invasives et surtout, surtout bien sur, comme je l'avais préparé dans l'annexe 5, il est prévu la plantation, c'est important de pouvoir préciser, 980 arbres seront plantés, 18000 arbustes seront plantés, 20000 mètres carrés d'arbustes et de vivaces. Dans le document qui est effectivement en ligne vous avez un descriptif avec images à l'appui de l'ensemble des plantes qui seront conservées et plantées sur ces 15 hectares. Donc il y a une lutte contre les espèces invasives et ensuite bien sur des plantations qui sont décrites sur le site. Il faut vraiment y aller.

Personne du public : Je voulais préciser par ce que espèces protégées OK pour les plantes tout ça mais les animaux, les oiseaux et tout ça ? en ce moment on fait une guerre pour les rats pour protéger les oiseaux mais là avec ce parc automatiquement ça va ramener d'autres rats, y aura encore plein d'espèces qui seront encore.... (parole coupée par Mme RADEGONDE)

Personne du public : Pour la plantation le nombre est impressionnant j'espère que la mairie fera mieux que la Région parce que sur la route des Tamarins il était prévu la plantation de quantité d'arbres, je ne les ai pas encore vu et l'entretien n'est pas fait non plus.

Mme RADEGONDE : Je me permets de répondre à votre question qui est tout à fait pertinente sur les espèces invasives à la fois animales et végétales. Ce matin encore nous avons rencontré des partenaires pour justement mettre en œuvre cette action. Souvent il nous est demandé à la mairie d'intervenir sur la dératisation ou autre. Donc on s'est rendu compte, on s'est dit que c'est un problème important pour la Plaine des Cafres, d'autant qu'il y a les agriculteurs, d'autant qu'il y a des éleveurs donc c'est une question sur laquelle effectivement on se penche et qui ne peut qu'être prise en compte dans ce cadre-là. Par ailleurs vous avez également parlé des volatiles et des espèces protégées je peux vous dire que nous avons effectivement travaillé avec la SEOR dans ce cadre là et travaillé bien sûr avec AV2M sur ce type de projet. La SEOR, il y avait une étude qui devait être mise en place, parce que bien sur quand on parle autant du parc, des espèces animales végétales, vous pensez bien que les services environnementaux de l'Etat sont effectivement derrière nous en disant attention, avez-vous pris toutes les garanties nécessaires pour garantir effectivement les espèces dans leur milieu naturel c'est important pour lutter contre les invasives animales et végétales. Donc là effectivement on met tout en place en même temps. On ne peut pas dire on s'occupe que de l'un ou de l'autre c'est pas possible.

Personne du public : Justement on va pas attendre que le parc soit construit alors que là sur le champ de fois il y en a plein de rats déjà, pourquoi on le fait pas maintenant ?

Mme RADEGONDE : On a bien commencé puisqu'effectivement comme vous le disiez il y a eu énormément de demandes et fort de ça on s'est dit qu'effectivement on est en train de réfléchir même à une convention avec les services et notamment AV2M qui intervient dans la matière pour qu'on puisse intervenir à la fois qu'on fasse de la prévention et du curatif. Les deux ne vont pas l'un sans l'autre.

Personne du public : Qu'à fait la SEOR pour les petits oiseaux ? quand on a détruit tout pour pouvoir faire les parkings, on a détruit aussi les oiseaux.

Mme RADEGONDE : Ce qu'il faut savoir c'est que nous sommes tenus bien sur dans tous les engagements que nous prenons, nous sommes tenus avec la DEAL, la direction de l'environnement, qui nous suit sur ce projet, nous sommes tenus à nos engagements par rapport à respecter des couloirs de passage au niveau des oiseaux.

Mr BOYER : Effectivement dans le cadre du projet nous avons une étude d'impact qui traite l'ensemble... INAUDIBLE... et nous avons proposé dans le cadre de cette étude d'impact, il est évident qu'on ne peut pas ... INAUDIBLE... c'est pour ça que j'insiste sur le fait que l'objet du projet c'est de ne pas faire de terrassement pour détruire effectivement les habitats naturels. Ca c'est important. L'étude d'impact sera validée par les services de l'état sous la forme d'une autorisation unique et pendant peut être trente ans nous aurons des mesures à apporter, des mesures compensatoires. Concernant les rats, concernant les espèces invasives, Madame RADEGONDE l'a précisé, en amont donc de l'aménagement du parc aujourd'hui nous avons constaté qu'il y a beaucoup d'espèces invasives, tels que des genêts, telle que la vigne maronne et cetera donc mon collègue connaît bien la problématique des rats et des chats sauvages puisqu'il a travaillé dessus et donc aujourd'hui ce qu'on a fait nous en amont, on a proposé aux services de l'Etat et bien entendu à l'ONF un plan d'action de lutte pour les espèces invasives. Ce plan d'action va commencer très prochainement et on pense qu'on pourrait le commencer d'ici un mois lorsque toutes les caractéristiques de l'organisation seront arrêtées. Donc nous avons déjà les autorisations nécessaires validées par rapport à votre question par l'ONF. Je vais passer la parole à mon collègue qui va vous préciser votre inquiétude sur les rats.

???? : INAUDIBLE... je travaille pour la commune du Tampon. C'est vrai Monsieur on n'attend pas à voir des rats.... INAUDIBLE.... Notre lutte quotidienne notamment sur la lutte contre ces invasifs, au niveau des rats, les rats sont attirés par la nourriture, la nourriture ça vient des humains, les humains laissent leur déchet quand ils font leur pique-nique et ce qu'on s'attache à faire et à donner comme message à l'ensemble des administrés c'est ce qu'ils amènent pour le pique-nique c'est de le ramener chez eux car si on laisse ces déchets sur le site bien évidemment les chiens errants viennent déchirer le sac, ensuite les rats font leur festin et c'est toute une problématique, quand on fait un site, la beauté du site que vous avez à la Réunion c'est extraordinaire mais je tiens à vous dire qu'il faut respecter la nature, si on respecte la nature elle nous le rendra. C'est pour ça qu'on s'attache à replanter des espèces endémiques sur ce site pourquoi parce que c'est des habitats sur des petits insectes, ces insectes sont des auxiliaires pour ces plantes endémiques, alors que sur les espèces exotiques dites envahissantes ce ne sont pas des insectes de la Réunion qui viennent ce sont des insectes, le psylle, qui actuellement est un gros problème sur les petits tamarins qu'on rencontre en forêt. Les genres du parc national et de l'ONF sont infestés de psylles sur les petits tamarins et on est en train de perdre nos jolis tamarins sur les hauteurs de la Réunion et ça c'est problématique pourquoi parce qu'on n'a pas su avoir cette niche écologique et le respect de la nature c'est pour ça qu'on s'attache à réintroduire les espèces endémiques pourquoi parce que ces espèces endémiques elles sont tout naturellement implantées au niveau de la Réunion donc elles s'adaptent très facilement au sol de la Réunion, elles s'adaptent aux effets climatiques, elles supportent les cyclones alors que si vous mettez une endémique dans de telles conditions, l'arbre il va se pencher, il va introduire d'autres insectes qui

sont nuisibles à la faune et à la flore locale et c'est une chaîne sans fin. C'est pour ça qu'il faut s'attacher dans ce projet de s'intéresser à cette problématique, de respecter les niches écologiques c'est pour ça que la commune va intervenir bien évidemment sur la lutte contre les rongeurs et notamment sur les chats errants, les chats sauvages ça c'est une grosse problématique aussi qu'on rencontre à la Réunion parce qu'un chat sauvage peut détruire jusqu'à 200 pétrels de barau. Vous vous rendez compte ils viennent ces chats, ils sont attirés par les oiseaux et ils viennent dénicher ces oiseaux marins et ces oiseaux marins la problématique c'est qu'à la Plaine des Cafres on a la chance d'avoir des nids de timises et ça c'est important de se rendre compte de ça, de la chance qu'on a encore d'avoir ce type d'oiseaux à la Réunion, et quand ces oiseaux-là ont leur couloir, c'est pour ça qu'on s'attache nous écologistes et nous environnement à ne pas percuter ces oiseaux là dans des lampadaires ou par des choses qui sont éclairées notamment sur des stades des choses comme ça, on dit éteignez votre lumière, pourquoi parce qu'il y a des vols de ces animaux marins, ils ont leur nichoir et ces oiseaux là quand ils sont nés quelque part ils vont s'accoupler en mer et ils reviennent au même endroit où ils sont nés donc ça c'est très important. Donc la collectivité s'engage à tous les projets tels qu'ils soient de lutter contre ces espèces de rongeurs et les plantes invasives, les plantes invasives c'est très important aussi de lutter contre elles, on s'est aperçu qu'il y avait énormément de plantes invasives comme la passiflore, les ajoncs, les genêts tout ça ce sont des plantes qui sont vraiment invasives.

Personne du public : C'est bien que vous parlez que la municipalité s'engage contre les rats moi, vous avez une maison dans Bourg Murat et on dit il faut faire une demande à la mairie, je suis parti voir à la mairie et j'ai vu deux élus et ça ça remonte à 5 ans déjà, aujourd'hui ce sont mes chiens qui tuent les rats, la commune n'a jamais bougé le petit doigt pour venir voir la quantité de rats qu'il y a dans la cour Monsieur alors ?

Personne du public : Je n'ai pas fait d'étude pour les destructions des rats et autres mais vous vous travaillez à la mairie comme vous avez dit quand on passe déjà au début du champ de foire ça tout le monde le voit il y a un endroit il y a au moins trois chats là-dessus qu'est-ce qu'on a fait pour enlever ces chats ? D'ailleurs la question est posée aussi les chiens errants, les chats qui trainent là qu'est-ce qu'on fait ? Vous dites que les gens y faut ramasser ses déchets, je suis d'accord avec vous mais tous les gens que le parc va ramener, déjà on peut pas gérer le champ de foire parce que vous savez bien que l'homme c'est un gros cochon, donc qu'est-ce qu'on fait on fait la police à tous les gens qui arrivent avec leur déchet ? on va surveiller tous les gens qui sortent du pique-nique ? comment on fait ?

Mme RADEGONDE : Il est nécessaire effectivement et impératif de parler des compétences des uns et des autres. S'agissant des animaux errants nous avons une compétence au niveau de la CASUD. Je sais puisque je vois passer les demandes d'intervention de la CASUD qu'ils sont régulièrement sur site de la Plaine des Cafres pour lutter justement contre l'errance animale. Encore la semaine dernière ils sont intervenus pour des chiens, pour des chiots m'a-t-on dit la haut et je sais qu'au niveau des chats je sais qu'ils interviennent aussi. Je comprends votre agacement mais je comprends aussi, il faut entendre, que c'est une compétence de la CASUD et je sais puisque je vois passer les demandes et que je vois passer les retours qu'il y a des interventions en la matière.

Personne du public : En parlant d'intervention est-ce que vous allez mettre en place des équipes qui vont nettoyer tous les déchets ? Est-ce que vous allez mettre en place des structures qui permettront aux gens d'être civilisés, au niveau du recyclage, apparemment votre problématique c'est que c'est les hommes qui attirent les rats, les chiens errants, effectivement j'ai vu des personnes abandonner leur chien mais est-ce que vous allez justement mettre en place tout ça ?

Mme RADEGONDE : Oui effectivement ça fait partie des questions qui sont dans le listing, des brigades environnementales seront prévues justement pour intervenir. Ce matin encore nous étions sur site

avec les associations qui interviennent en la matière, en matière de prévention notamment parce que c'est de la prévention qu'il faut faire aussi, prévention sur les lieux de pique-nique, prévention et cetera. Donc ce matin encore j'étais sur site du parc du volcan avec les associations pour justement dessiner le contour d'une convention que l'on mettrait en place qui permettrait à la fois d'intervenir en matière de prévention et à la fois en matière effectivement, nous avons notre part en ce qui concerne l'organisation de la gestion de ces déchets, toujours en lien bien sûr avec la CASUD.

Mme RADEGONDE : Question n° 8 concernant le financement du parc, la région s'est-elle prononcée sur sa participation ? des bruits courent qu'il y aura des fonds privés, qu'en est-il ?

Mr BOYER : Effectivement comme je l'ai précisé auparavant nous avons déposé un dossier au titre du FEDER, ce dossier est déjà instruit et est recevable et a été enregistré sous un numéro. C'est pour ça que ce dossier passera en financement en CLS, commission locale de suivi avec un arrêté de financement. Concernant les bruits qui courent qu'il y aura des fonds privés nous n'avons pas de fonds privés aujourd'hui, 70 % va être pris en charge dans le cadre du FEDER et ce qui reste va être pris en charge par la commune.

Mme RADEGONDE : Question suivante : quel va être l'impact de ce parc sur les impôts des tamponnais ?

Mr BOYER : Tout d'abord les impôts des tamponnais vont baisser. RIRES DU PUBLIC. En ce qui concerne donc les affectations de l'exploitation il faut savoir si effectivement les impôts compte tenu de l'exploitation vont augmenter par la prise en charge de l'exploitation je voudrais vous préciser deux choses : les équipes communales seront donc réorganisées pour assurer l'entretien des espaces, tout comme le parc des palmiers que nous avons, nous avons donc des marchés qui sont passés avec ??? qui nous permettent d'avoir à la fois un financement et d'avoir une participation pour l'entretien du parc. En ce qui concerne la tyrolienne et le ballon ce sont des activités économiques, il y aura forcément un équilibre en ce qui concerne l'investissement et l'exploitation.

Mme RADEGONDE : Nous allons passer à la question 11 : Avez-vous déjà un prix concernant les billets pour le ballon et la tyrolienne ? pour la question du parc vous l'avez bien précisé que ce sera la régie qui va pouvoir gérer.

Mr BOYER : Concernant les attractions payantes il faut savoir qu'il y a une régie de loisirs qui a été créée pour exploiter, comme TROIS MARES, la piscine et les toboggans de TROIS MARES, dans le même esprit les tyroliennes et le ballon donc il y aura un équilibre budgétaire en ce qui concerne bien entendu l'exploitation et les recrutements. Concernant ces tyroliennes et cette montgolfière il y a des personnes qui ont été formées sur le territoire tamponnais pour pouvoir assurer l'exploitation. Un exemple concret concernant le ballon captif, il y a trois pilotes qui ont été formés, ils ont eu leur brevet et nous avons la chance d'avoir aujourd'hui un pilote qui est là qui prendra la parole après et il va vous expliquer le déroulé de sa formation et aussi je voudrais préciser que la formation a été financée à 100 % par le FEDER.

Mr TARBI : Moi j'ai fait la formation en 2018. On m'a contacté spécialement pour ce projet, j'ai passé la licence en métropole en même temps que trois autres tamponnais. On est trois à avoir eu la licence, un qui habite sur Bois Court, moi-même qui habite aux 400 et le troisième je ne sais pas de quel secteur il est. Suite à ça j'ai fait la formation pour gérer le parc de la montgolfière et on attend plus que ce projet soit mis en place. La météo se gère en amont, il faut vraiment voir avant si la météo est bonne. La nacelle est prévue pour 5 personnes plus le pilote, les enfants aussi peuvent monter. La montgolfière sera attachée au sol, on pourra redescendre très rapidement.

Mr BOYER : En ce qui concerne l'exploitation de la montgolfière il y a plusieurs choses à prendre en compte sur la sécurité des personnes à savoir qu'une montgolfière est un aéronef et que nous devons avoir avec l'aviation civile les autorisations, les arrêtés préfectoraux aussi lorsque nous avons des bases de décollage. Si on veut s'intéresser par exemple, si vous voulez à la sécurité des montgolfières il y a si vous voulez un document qui s'appelle le journal d'exploitation qui est très strict qui a été bien entendu validé par l'aviation civile et celui qui est responsable, on appelle ça le responsable cadre responsable de la sécurité, c'est lui qui va répertorier tous les vols qui se passent dans le cadre de l'exploitation de la montgolfière. Cette tâche là est préemptée de la tâche que le pilote va assurer, le pilote c'est comme le pilote de l'avion c'est exactement les mêmes conditions. Il a accès à une plateforme avec l'aviation civile qui va lui permettre de remplir les documents et quand vous posez la question comment vous allez savoir, ce qui faut savoir c'est qu'il y a donc bien entendu un manuel qui permet d'assurer la sécurité tout comme lorsque vous arrivez à proximité de la montgolfière il faut que vous soyez à une certaine distance, que vous ayez un accueil, qu'il y ai un barriérage, qu'il y ai des lestages, qu'il y ai un pilote annexe en bas. Votre question est pertinente s'il se passe un problème la haut qu'est ce qui se passe ? ces gens là ont été formés pour assurer toute la sécurité. Concrètement ils sont titulaires d'une licence nationale.

Personne du public : Donc tout ça c'est fait c'est calé, le 1^{er} juillet j'ai posé la question, je ne sais pas si cela a été enregistré, j'ai posé la question est ce que les gens sont formés, ils sont partis en formation, moi j'étais au courant qu'il y avait des gens qui étaient partis en formation même pour la tyrolienne, on m'a dit non, on m'a dit non. Ça n'a pas été enregistré ? on m'a dit non. On n'a rien contre l'amélioration des hauts on veut juste savoir comment ça va se passer c'est pour ça que je pose la question. Par exemple le vol de la montgolfière vous faites combien par jour ?

Mr BOYER : La durée du vol dépend de trois paramètres, donc paramètre météorologique, ça dépend aussi du poids et du temps que restent les gens en haut. Je m'explique concrètement : pour monter il faut 1 ou 2 minutes en fonction du poids et après si voulez tout dépend combien de temps on va rester là haut , tout dépend de ça. Donc le temps de montée et de descente est variable en fonction on va rester un peu plus parce qu'on a pris du temps pour regarder donc ce temps là environ 7 minutes au maximum 10 minutes.

Personne du public : Si on reste un peu plus on va payer en plus ?

Mr BOYER : Non le vol est forfaitaire et nous avons bien entendu un ??? qui a été établi pour répondre aux conditions d'exploitation d'équilibre de cette attraction. Vous avez posé la question, deux questions : est ce que les gens ont été formés et comment ils ont été formés, est ce que ce sont des gens de la Plaine des Cafres ? J'ai répondu qu'effectivement des gens de la Plaine des Cafres ont été formés, il y en a eu 40, faut revoir les enregistrements ou les réécouter, et donc il y a 40 personnes qui ont été formées dans le cadre de l'exploitation de la montgolfière et j'ai précisé aussi que dans le cadre de l'aéronef des pilotes ont été formés et payés sur le FEDER dans le cadre d'une convention générale que nous avons avec Pole Emploi.

Personne du public : Qu'est ce qu'on fait là Monsieur BOYER ? qu'est ce qu'on fait là ? le projet est là, tout a été fait.

Mr BOYER : En ce qui concerne la montgolfière, la montgolfière est un équipement complémentaire qui doit entrer dans le cadre du parc du volcan, c'est un équipement à part. Nous n'aurons pas une base de décollage au sens de la réglementation, une base de décollage sur le parc du volcan, qu'est ce qu'une base de décollage ? c'est-à-dire vous avez un stationnement permanent de l'activité toute l'année. La montgolfière aujourd'hui, l'option qu'a pris la municipalité c'est d'avoir une montgolfière itinérante c'est-à-dire que vous pouvez voler aux 400, voler à la Plaine des Cafres, voler à Bois Court

en fonction des conditions météorologiques et des conditions de responsabilité qu'on va prendre. En ce qui concerne l'aménagement du parc du volcan à 15 hectares c'est là qu'on a besoin de vos suggestions et de faire évoluer l'aménagement.

Mme RADEGONDE : Si vous permettez on a un planning et une autre réunion à 16 h. Pour terminer avec la formation des agents, il convient de préciser que chaque année les pilotes doivent remettre leur formation à jour et un nouvel agrément. Donc effectivement c'est une formation que l'on peut qualifier de permanente. Je me permets de passer aux questions suivantes.... (parole coupée... brouhaha...)

Personne du public : Mme LEVENEUR, retraitée, j'habite le chemin Bory et donc avec nos voisins on se questionne par rapport à l'aménagement piétonnier, est ce que cela va être fait en même temps que le parc ou après et un terme qui nous a interpellé c'est la densification de l'habitat, qu'est ce que ça signifie parce que nous avons pas mal de gîtes aux alentours et pas mal de nuisances occasionnées par des gens qui sortent des bas qui viennent s'amuser donc cette zone ne sera plus du tout une zone rurale mais ce sera du n'importe quoi, les gens font des nuits entières pendant le COVID à danser etc.. alors densification de l'habitat, quel habitat, comment ? et quand est ce que le piétonnier, l'amélioration du village commencera ?

Personne du public : Je voudrais m'adresser à Messieurs les garants surtout et parler sous leur couvert. Il me semble malgré tout que la concertation est une modalité qui permet au public de effectivement de participer au processus décisionnel mais aussi surtout d'aborder le fait que le projet ne soit pas réalité, il y a bien un principe d'ordre environnemental qui est celui de éviter, éviter le projet et plus cette réunion avance et plus on se rend compte finalement que les choses sont déjà ficelées d'avance, la question de éviter le projet ne peut même pas être évoquée puisqu'on nous informe qu'il y a des fonds européens qui sont demandés et qui seront passés au mois de juillet, on nous informe qu'il y a des gens qui ont été déjà formés et envoyés en formation, on nous informe qu'il y a du matériel qui est déjà acheté donc est ce que cette concertation est une farce qui est organisée par la mairie du Tampon ? est ce que vraiment aujourd'hui puisque nous avons un souci de la protection de l'environnement, il y a des écologistes et des argumentalistes qui sont là, je crois que le meilleur projet qui permet de protéger l'environnement et la nature ce sont les projets qu'on ne réalise pas tout simplement et celui-ci on s'en rend bien compte, est ce que nous avons besoin de ce parc d'attractions à la Plaine des Cafres ? j'entends tout à fait le souci de créer de l'emploi mais il y a certainement d'autres modalités qui permettraient d'accompagner la création d'emplois et le développement touristique de la Plaine des Cafres, quand on sait notamment qu'on a une structure qui s'appelle les trois kiosques, les grands kiosques qui sont fermés quasiment toute l'année, qu'il y a une maison du volcan qui mériterait d'être davantage valorisée donc pourquoi est-ce que aujourd'hui on n'apporte pas la possibilité d'envisager un développement touristique mais en dehors de la mise en place de ce parc d'attractions monumental puisque aujourd'hui sur 15 hectares la mairie nous a dit qu'elle avait 55 hectares donc cela veut dire que dans l'avenir ce parc va s'agrandir, est-ce que c'est un parc d'attractions que l'on peut laisser aux générations futures ou une nature préservée ici à la Réunion ?

Le garant : Le projet si vous voulez il a été présenté à la commission nationale de débat public, nous avons eu des échanges avec la commission et nous leur avons indiqué ce que nous pensions si vous voulez de la concertation cela va de soi. Cette concertation quand vous dites qu'elle est décidée d'avance je ne sais pas ce que vous entendez par là ... (parole coupée)

Personne du public : les gens sont déjà embauchés, le matériel déjà acheté.... BROUHHAHA...

Le garant : Il a été précisé notamment lors de la réunion du 1^{er} juillet que la question des tyroliennes et celle du ballon ne faisait pas partie de la concertation. Il convient de le retenir. Cette concertation porte sur un aménagement du parc avec toutes ses singularités de mise en évidence de la biodiversité, je ne vais pas redire ce qu'a dit Monsieur BOYER tout à l'heure. Il est question aussi sur les financements qui ont été mis en place et qui portent effectivement sur le parc du volcan ça c'est quelque chose qui est à prendre en compte de manière évidente. Encore une fois ne pensez pas que je dise quelque chose qui aille pour le projet ou contre le projet je réponds simplement sur le fait que c'est une concertation qui a lieu d'être puisqu'encore une fois il y a une évaluation environnementale qui oblige à ce qu'une concertation soit réalisée. Nous sommes là parce que cela a été demandé. Vous parliez effectivement de l'évitement du projet c'est vrai ce que nous appelons l'option zéro c'est effectivement une question qui peut être posée, toutes les questions sont susceptibles d'être posées. Il faut être très clair là-dessus. Je ne peux pas dire quelque chose de plus par rapport à ça. Je vais laisser mon collègue préciser.

Le garant : Je souhaiterais préciser puisque j'ai fait partie de la commission qui a travaillé sur la concertation qui a travaillé sur la route des géraniums entre St Pierre et la Plaine des Cafres et il y a eu une option zéro et ce projet a été abandonné suite à la concertation. Vous ne pouvez pas dire qu'une concertation ne sert à rien.

Personne du public : Je n'ai pas dit ça.

Le garant : Vous avez dit que c'était une farce.

Personne du public : J'ai posé la question, j'ai posé la question est-ce que.... (parole coupée)

Le garant : Est-ce qu'il s'agit d'une farce ? la réponse est non.

Personne du public : C'est une farce puisque comme vous l'avez rappelé à l'occasion des débats sur la route des géraniums et bien l'option zéro a été fortement débattue. Or depuis que cette concertation a démarré cette option zéro n'est pas débattue aujourd'hui, on n'aborde pas le sujet de savoir comment on développe la Plaine des Cafres sans mettre en place un projet de parc du volcan.

Le garant : Monsieur l'option zéro c'est qu'on fait rien. Cette option zéro n'a pas été débattue lors de la route des géraniums c'est le maître d'ouvrage qui a décidé d'arrêter. A partir de la première réunion le maître d'ouvrage va prendre sûrement des décisions et ces décisions vous les connaîtrez à la fin de la concertation, on ne va pas dire on va changer tout puisqu'on a pas fini la concertation et ensuite le maître d'ouvrage dira ce qu'il a retenu ou pas de la concertation. Nous notre rôle c'est de travailler sur le parc du volcan, les trois espaces d'aménagement, là-dessus nous allons faire un bilan, nous ne dirons pas si nous sommes pour ou contre puisque ce n'est pas notre rôle, notre rôle c'est de dire ce que nous avons entendu et nous écrirons au maître d'ouvrage en disant voilà ce que nous avons entendu, il y a des personnes qui disent que l'option zéro doit exister c'est-à-dire de ne pas faire le parc on le dira dans notre bilan, il y a d'autres qui disent il faudrait peut être mettre plus de nature ou moins de nature on le dira et le maître d'ouvrage a deux mois pour dire voilà ce que je retiens. Vous avez un questionnaire qui vous permet effectivement de poser des questions qui sont des questions larges et générales pour exprimer ce que vous pensez effectivement par rapport à l'impact de ce projet sur le territoire. Nous nous engageons à répondre à ces questions mais si vous pouvez donner à ce questionnaire votre avis, essayez de le développer, ce pourquoi c'est vraiment essentiel. Vous pouvez faire aussi un cahier d'acteur c'est-à-dire un cahier d'acteur peut être un dossier beaucoup plus conséquent qui sera attaché au bilan et qui suivra le dossier jusqu'à l'enquête publique. Donc vous pouvez faire un cahier comme vous avez fait vos questions, vous pouvez très bien faire un cahier. Vous nous l'envoyez si vous voulez comme ça on vous garantira de le mettre. Il n'y a pas de format. Vous

prenez une feuille de papier, vous dites que vous représentez telle association et là vous donnez tous vos arguments, au contraire cela va éclairer le maître d'ouvrage. D'avance je vous remercie.

Mme LEICHNIG : Sachant que le projet c'est une volonté municipale et que le parc c'est pas un parc d'attraction pour une attraction c'est heu comment m'exprimer c'est combien de de comment d'écoles pourront visiter ce parc qui est très enrichissant au niveau de la végétation et je veux dire après au niveau même, au niveau des touristes même nous en tant qu'habitants de Bourg Murat, moi je suis habitante de Bourg Murat sortir de chez moi et partir visiter un superbe parc moi je comprends pas, enfin il faut partir dans l'optique qu'il faut avoir une belle vision de ce parc et c'est pas, c'est pas un parc comment dire, c'est pas Las Vegas, il n'y a pas des attractions pour dire que comment c'est payant, c'est très enrichissant pour nous c'est un super parc.

Personne du public : Vous allez y aller tous les jours ? tous les week-ends ?

Mme LEICHNIG : Je ne vais pas y aller tous les jours mais quand je peux y aller j'irais.

Personne du public : Qu'est ce qu'y est d'enrichissant pour un gamin de descendre sur un câble ?

Mme LEICHNIG : Non mais peut être pas au niveau du câble Monsieur...

Personne du public : Notre tracas ce sont les tyroliennes, les 10 câbles qui descendent, le ballon captif, qu'est ce qui est enrichissant là-dedans ? on a jamais dit qu'on était contre ce parc, c'est bien les parcours de santé, de VTT, on parle de santé aujourd'hui, on parle de disparition des arbres, on parle de la pollution, on parle de tout ça c'est ça qu'on veut, on veut pas retourner dans des carrés béton, des câbles qui descendent sur notre tête, vous avez bien compris quand même on parle de pique-nique ça c'est très bien des zones de pique-nique c'est une culture qu'on a les créoles, les réunionnais on montent dans les hauts car il fait tellement chaud en bas, on vient ici, on vient chercher l'air pur, ça va être pollué, on vient ici il va y avoir des câbles, il va y avoir des cris, c'est plus la Plaine des Cafres, au contraire il faut mondialiser le progrès, on n'est pas contre mais ça ce sont des trucs inutiles, et qui c'est qui est déjà descendu sur ces câbles ? moi aussi je suis descendu, alors qu'elle a été votre première réaction Monsieur BOYER ?

Personne du public : Moi je voudrais répondre à Monsieur FONTAINE, je trouve qu'on a présenté un projet forcément quand on doit présenter un projet à la population on est obligé de le ficeler, moi étant jeune agricultrice avant d'aller voir la DARF ou la chambre d'agriculture pour dire que je veux être agricultrice, j'ai dû monter un projet et j'ai dû ficeler mon projet pour que démarre mon projet soit bien. C'est ce que la mairie a fait. Aujourd'hui on ne peut pas rester avec les bras ballants et dire ben on va faire le parc du volcan mais qu'est-ce qu'on va mettre dedans ben on sait pas ben forcément aujourd'hui quand on doit faire des choses comme la montgolfière ou la tyrolienne c'est normal qu'ils aient été formés, si personne n'avait été formé, on dit oui vous allez mettre en place ça mais il n'y a rien qui est prêt BROUHHAHA...

Personne public : Si j'ai bien compris je reviens sur le point zéro, on va pouvoir suite à la concertation, il se peut qu'on arrive au point zéro comme ils ont fait allusion pour la route des tamarins, des géraniums, mais moi la question que je me pose ça rejoint ce que disait aussi cette dame comment faire un projet s'il n'y a pas des choses concrètes, donc il y a des gens qui sont formés 40 personnes, il y a des gens pour la tyrolienne etc.. et justement par rapport à ça comment peut on faire marche arrière quand toutes ces choses sont déjà enclenchées ?

Le garant : La concertation actuelle ne porte pas sur les tyroliennes donc je ne peux pas vous répondre.

Personne du public : Quel est l'intérêt sur un projet ou on voit les tyroliennes et on se concerte que sur le parc du volcan ? et sur la tyrolienne quand est ce qu'on va se concerter dessus ?

Présentateur : La concertation sur la tyrolienne a eu lieu je crois en 2019. C'est un projet séparé je ne sais pas où on en est dans le processus de la tyrolienne.

Mr BOYER : Les tyroliennes ont fait l'objet d'une concertation et d'un bilan. Dans le cadre des tyroliennes il n'y avait pas l'obligation d'une concertation mais la mairie a pris l'initiative de faire la concertation. Ou on en est sur ce projet, question importante est ce que vous avez déjà acheté les tyroliennes ? pas du tout, nous avons un projet, nous avons un contrat avec un concepteur, mais aucune tyrolienne n'a été achetée. Seul matériel qui a été acheté par la municipale sur son budget propre c'est la montgolfière c'est-à-dire le ballon captif. D'ailleurs pour preuve nous avons réalisé vous le savez côté tyrolienne pour pouvoir dimensionner les fondations, les plates formes de départ et d'arrivée nous avons réalisé récemment les sondages de sol, vous avez dû voir les gens sur le site du parc du volcan et aussi au niveau du piton Dugain pour faire des sondages à 15 mètres de profondeur pour connaître les caractéristiques du sol, pour savoir quel type de fondation on doit mettre. Donc on ne peut pas commander un matériel dès lors qu'on n'a pas si vous voulez, INAUDIBLE, c'est incompatible avec les données techniques et de sécurité INAUDIBLE des tyroliennes. Donc où est ce qu'on en est sur l'évolution des tyroliennes aujourd'hui nous avons déposé une étude d'impact qui a été refusée par les services de l'état pour la seule raison que nous avons des câbles qui passaient sur des petits tamarins des hauts donc il fallait trouver une solution pour éviter ces petits tamarins donc la solution a été trouvée par ??? spécialiste de l'Etat et sur l'avancement de l'étude d'impact il y a une conjugaison entre les études géotechniques et les propositions de solution pour pouvoir réaliser, compléter notre étude d'impact qui est en phase d'achèvement pour pouvoir la déposer au titre du permis d'aménager. Voilà où on en est sur les tyroliennes.

Personne du public : Vous avez dit que vous avez fait une concertation là-dessus sur les tyroliennes alors vous avez retenu quoi de cette concertation ? parce que moi je ne pense pas qu'on était d'accord.

Le présentateur : Les éléments de cette concertation sur la tyrolienne sont sur le site internet. Vous aurez le bilan de la concertation.

Mme RADEGONDE : Nous allons aborder deux autres questions qu'on a déjà abordé sur les chiens errants et les chats errants avant d'aborder la cité des Topazes et les tyroliennes : avez-vous déjà le prix des billets pour le ballon et les tyroliennes ? Non nous n'avons pas de prix à ce jour pour ces activités : pourquoi l'installation de serres sur le site ou va-t-on prendre l'eau ? Nous avons des bassins de rétention et des bassins d'irrigation dans lesquels on va effectivement pouvoir prendre l'eau. Je passe à la partie lotissement Topaze puisque c'est une partie qui est importante et pour laquelle il y a trois questions : 1 – pourquoi la mairie achète t elle autant de maisons sur le Tampon et à quoi vont-elles servir surtout sur le lotissement Topaze ? ces maisons vont-elles être détruites pour laisser la place à d'autres constructions ? Il convient de rappeler que sur le lotissement Topaze ce sont des vendeurs qui ont sollicité la collectivité, il n'y a eu à aucun moment une expropriation d'aucune personne donc c'était vraiment une volonté des propriétaires de vendre leur bien. Je tiens à vous rassurer là-dessus puisque la question avait été posée aussi : est ce qu'on va faire des parkings, est ce qu'on va détruire ? Il est hors de question de détruire ces habitations, il est hors de question d'en faire des parkings pour l'instant. BROUHAHA. S'agissant de ces acquisitions il est prévu effectivement d'en faire des locaux pour mettre tout ce qui est matériel et équipement ou alors ce ne sera absolument pas des locaux d'habitation.

Personne du public : Entre temps il sera entretenu. Il y a une maison au bout là bas j'ai été faire un tour il faut voir les rats qu'il y a dedans. C'est plus entretenu puisque ça a été vendu à la mairie. Donc il faudra faire quelque chose.

Mme RADEGONDE : On prend note de votre remarque qui est intéressante et qui nous permettra de réagir assez rapidement.

Personne du public : Et la billetterie vous pensez l'installer où pour les tyroliennes ?

Mr BOYER : Le sujet c'est pas les tyroliennes mais le parc du volcan. Donc le parc du volcan prend en compte les tyroliennes. Dans le cadre de l'aménagement vous avez une plateforme d'arrivée qui se situe ici et la billetterie va se situer sur la plateforme qui se situe ici. Il y aura donc un accueil, une prise en charge des usagers, il y a une navette qui va aller jusqu'à Piton Dugain. Ici vous avez le carrefour sur la route nationale, vous avez la plateforme c'est la partie la plus plane, il n'y a pas de terrassement qui est prévu mais une mise à niveau pour pouvoir mettre la billetterie et le local d'accueil.

Mme RADEGONDE : La billetterie n'est pas dans le lotissement. Je tiens effectivement à le dire et à le préciser. Ce n'est absolument pas cohérent avec le projet. Si vous permettez s'agissant du lotissement Topaze il y a deux questions : lors d'une dernière réunion on a parlé d'un système de fermeture du lotissement, quel doit être ce système (télécommande, digicode etc...) ? Si oui qui va s'occuper de cette maintenance en cas de panne et surtout qui va supporter ce coût ? La question qui est liée avec celle-ci : le maire nous a promis des lampadaires dans le lotissement, actuellement seulement les poteaux ont été installés encore des promesses en l'air. Alors s'agissant de l'éclairage public il convient de préciser au prochain conseil nous avons fait toute une étude globale sur l'ensemble du territoire sur les éclairages publics et les rénovations nécessaires au niveau de l'éclairage public pour justement tenir compte des données environnementales et se permettre d'être dans des conditions les plus favorables que ce soit puisque vous l'avez soulevé pour les volatiles etc.. Ce qui est important de préciser c'est que ce programme de rénovation globale de l'éclairage public, bien sur vous en faites partie, et que la demande de subvention qui va passer au prochain conseil municipal est de 7 millions sur les fonds européens. Donc il était hors de question de saupoudrer et de faire un petit peu, un petit peu, un petit peu, on voulait vraiment une harmonisation pour justement l'entretien et pour le suivi de ce qui va être mis en œuvre. Cette question là est répondu.

Question du public : Les fonds européens on peut les utiliser pour la lumière ? dans un lotissement ? tout à l'heure Monsieur BOYER a dit qu'on ne peut pas les dispatcher comme ça.

Mme RADEGONDE : Ben oui c'est ça c'est ça.

Mr BOYER : J'ai dit que lorsque il y a une mesure qui a été affectée à une opération on ne peut pas transvaser bien sur les fonds. Pour répondre à votre question c'est le cadre de la mesure 5.09 ce sont les aménagements, les équipements. En ce qui concerne l'éclairage public il y a une fiche mesure de la région donc qui permet effectivement de financer non pas les installations nouvelles mais la réhabilitation des points lumineux.

Mme RADEGONDE : S'agissant du second point de cette question qui a été soulevée concernant le système de fermeture du lotissement. Il va falloir de manière concertée dans le cadre de ce parc, quand je dis concerter, c'est avec vous tous pour savoir quel est le système qui conviendrait à l'ensemble, il ne s'agit pas d'en avoir deux qui veulent un digicode, un autre qui veut un portail, un autre qui veut une barrière, il va falloir qu'on arrive à travailler de manière concertée pour savoir quel est le système que vous souhaitez mettre en place.

Personne du public : En fait la question de fermer le lotissement c'est pas une question de dire fermer fermer c'est pour que les voitures des touristes ou quoique ce soit n'arrivent pas à rentrer dans le lotissement et à se garer là. C'est simplement ça.

Mme RADEGONDE : Ca on a bien entendu. C'est pour ça qu'effectivement ça sera fait de manière concertée et le système sera trouvé.

Personne du public : Alors moi je suis née dans ce village, je suis un vestige du passé mais bon je reste là quand même, mais j'aimerais savoir qu'est ce qui est prévu au niveau de la commune pour nous dans la rue Bory Saint Vincent, pour les riverains ? en 2003 quand il y a eu l'épisode de la neige au volcan on était vraiment ennuyé par les gens qui venaient stationner devant notre portail.

Mme RADEGONDE : Alors on revient un petit peu à une question qui avait été posée préalablement et qui concerne justement la circulation aux abords du parc. Effectivement il y avait la notion de la sécurité, la notion de l'intervention avec les forces de police etc... ça sera à nous de mettre en place un cheminement et je pense qu'on va pouvoir parler de cette question du cheminement par rapport au giratoire, on a envisagé effectivement quelques modifications au niveau de la circulation Monsieur BOYER vous en parlera pour justement sécuriser les riverains des Topaze et sécuriser l'ensemble des maisons environnantes.

Mr BOYER : Concernant la première question que vous avez posée, à savoir pourquoi la densification etc, effectivement dans le cadre du passage du POS, plan d'occupation des sols, et du PLU, il y a eu des orientations et une concertation qui a validée deux points essentiels, la densification de l'habitat c'est une forte demande et on a pris en compte aussi la surélévation des espaces pour pouvoir donner plus de surfaces habitables. En ce qui concerne la partie aménagement touristique, des aménagements touristiques inscrits dans le cadre de l'OAP inscrit au PLU qui permet d'autoriser les aménagements. Concernant le deuxième sujet c'est la circulation, sur la partie circulation pour protéger le lotissement Topaze nous avons déjà répondu plusieurs fois, effectivement la municipalité suite à la concertation s'est engagée d'une part à protéger l'entrée du lotissement Topaze, de mettre l'éclairage que vous avez demandé, nous avons mis en place effectivement des fondations concernant les lampadaires, des lampadaires les supports sont déjà installés et nous avons un devis, je l'ai dit cette semaine quand je suis passé dans le lotissement, un devis qui sera validé par Monsieur le Maire pour mettre de l'éclairage solaire et actuellement aussi nous faisons l'entretien du lotissement. BROUHAHA. En ce qui concerne la circulation en général, nous avons une étude de circulation pour savoir effectivement si la circulation sur la route nationale sera pas perturbée, ce sont les conditions qui permettent d'évacuer ou de gérer la circulation en présence autour de cet aménagement. Il y a une étude qui a été réalisée par le bureau d'études et qui montrent que les capacités de voies permettent d'absorber la fréquentation de transit et j'avais rajouté la dernière fois que depuis très longtemps Monsieur le Maire a initié un programme de réhabilitation de voies de délestage pour pouvoir avoir donc des délestages si demain il y a une capacité, une forte demande en ce qui concerne le débit de circulation. Voilà si vous voulez sur la partie circulation, sur la partie OAP et en complément je l'ai dit au départ les parkings qui ont été dimensionnés vont prendre un volume de fréquentation du parc.

Personne du public : Sur la question 4 au sujet des 3500 voitures la question qui a été posée : accès prévu pour désengorger le village c'était prévu ça ? les accès parce que la circulation va être horrible ? où vont être les accès ? pour accéder à la Plaine des Cafres ?

Mr BOYER : Il y a deux éléments importants la commune à travers l'école d'architecture est en train de faire une étude spécifique sur la circulation au niveau de Bourg Murat, cette étude est en cours, il y a donc un rendu qui est prévu qui pourra être présenté et ça répondra à vos questions sur les accès, la facilité, la façon de repenser d'une manière authentique le village de Bourg Murat. La mairie a initié

cette demande au niveau d'un espèce de concours qui pourra améliorer l'authenticité de Bourg Murat. Nous avons eu plusieurs réunions avec l'école d'architecture pour pouvoir faire évoluer cette description et ces propositions.

Personne du public : Il y aura une réunion là-dessus après pour que les gens soient mis au courant ?

Mme RADEGONDE : Oui bien sûr, bien sûr. Je pense que quand ce projet sera davantage arrêté on sera en mesure effectivement de vous concerter et de faire un porter à connaissance. Nous continuons les questions compte tenu du temps qui s'écoule.

Personne du public : Une question pour revenir sur la question 13 : pourquoi l'installation de deux serres sur le site et ou va-t-on prendre l'eau ? ... (parole coupée)

Mme RADEGONDE : Ca y est on a répondu.

Personne du public : Non non moi j'ai ma propre question. Un sujet qui interpelle à moins cet après midi, donc voilà déjà les deux serres combien de mètres carrées, ce seront des serres chauffées, qu'est ce qui aura dessous ? Ça c'est la première question, la deuxième question c'est déjà quelles plantes il y aura dessous, on va prendre l'eau des herbes blanches pour irriguer les deux serres, actuellement vous êtes en incapacité de donner de l'eau agricole à tous les agriculteurs dans la commune du Tampon et de la Plaine des Cafres zot y parle à moïn de retirer de l'eau pour alimenter deux serres sur le 27^{ème}, je trouve ça un peu aberrant à mon goût.

Mme RADEGONDE : Ce qui est important c'est que toutes les données environnementales seront vues de manière précise et pointue lors d'un atelier qui se tient le 13 avec lequel nous aurons des cabinets d'étude qui vont nous accompagner notamment BIOTOPE, nous aurons des intervenants de l'équipe environnement qui seront là pour répondre à toutes les questions relatives à l'environnement. Ce qui faut savoir c'est que nous avons vous posez une question particulière et bien pointue spécifique à l'agriculture, ce qui faut savoir c'est qu'actuellement nous avons une retenue collinaire dans le cadre du schéma directeur d'irrigation qui a été faite en 2016, il est prévu deux autres retenues collinaires. Pour l'instant chaque retenue collinaire a 350 000 mètres cubes, il s'agira pour chacune des deux autres qui seront créées d'aller dans ce sens. On est bien conscient en période de sécheresse, nous sommes bien conscients des difficultés, c'est pour ça que le programme que nous déroulons concerne la création de deux retenues collinaires qui seront prochainement créées qui permettront de répondre davantage et de renforcer les besoins à ce moment-là.

Mr BOYER : En plus du besoin projeté par le schéma directeur qui est de 2 millions de mètres cubes de stockage pour satisfaire les besoins agricoles la municipalité a décidé non pas de s'arrêter à 2 millions mais de créer une chaine de refoulement, deux chaines de refoulement en deux temps, la première chaine de refoulement c'est pour ne pas retomber comme vous dites dans une difficulté de l'année dernière où les agriculteurs à un certain moment n'avaient pas d'eau nous avons été contraint en l'absence de pluviométrie de cesser la distribution d'eau de la retenue collinaire des herbes blanches, il y a un refoulement qui est déjà construit et donc le mois prochain on sera en test à partir de Bois Court pour pouvoir desservir et sécuriser les herbes blanches. Parallèlement il y a un autre refoulement qui consiste à partir de Dassy et aussi donc du Bras de la Plaine pour pouvoir amener de l'eau en haut pour sécuriser l'activité agricole et économique du territoire. Avec tous ces projets nous devons pouvoir assurer le besoin en eau. Lorsqu'on parle des quantités d'eau qui seront utilisées pour les serres nous avons d'abord une canalisation qui traverse le parc, il y a une attente qui prévoit bien entendu l'alimentation qu'avait nécessité le besoin en eau pour les plantes. D'autre part en ce qui concerne la topographie du parc du volcan, donc la topographie a été calculée pour pouvoir faire si

vous voulez des bassins de rétention et de réutiliser cette eau pour toutes les plantes et bien sur pour les serres qui seront implantées.

Personne du public : Ma question était quelles plantes il y avait sous la serre ?

Mr BOYER : Précisément en ce qui concerne les impacts environnementaux et nous avons aussi répondu que nous serons accompagnés par le cabinet BIOTOPE pour travailler sur les propositions et donc d'ores et déjà nous allons vous donner une première orientation sachant que lors d'un premier atelier qui concerne uniquement l'environnement nous aurons nos spécialistes à la fois comme l'a dit Mme RADEGONDE nos ingénieurs et les cabinets experts.

Personne de la mairie : Concernant les deux serres c'est justement pour implanter un biotope extraordinaire ne nécessitant pas forcément, c'est pas une serre de tomates qu'on fait là vous voyez, on récupère une végétation endémique et cette végétation normalement s'auto suffit entre elle et les racines entre elles se parlent. Au niveau de la végétation il faut savoir que cette végétation là c'est de faire un état d'un bout de forêt qu'on ne pourrait pas avoir sur la Plaine des Cafres. Pourquoi on la met sous cloche c'est justement pour avoir cet état, cette diversité végétale pour que la symbiose s'opère sous une cloche.

Personne du public : Les hauts et les bas ne se mélangent pas, donc si je comprends bien votre projet c'est de tirer des plantes des bas et les amener vers les hauts ?

Personne de la mairie : C'est de faire des paysages, par exemple il y a des paysages ou il y a besoin d'une mousse ou des choses comme ça, des choses qu'on ne peut pas observer en temps normal et là en tout temps on pourra les observer, il y aura des mousses, des fougères, des choses que les gens n'ont pas l'habitude de voir, les orchidées des hauts par exemple qui existent sur certains lieux des hauts où on a la chance de les voir fleuries mais quand elles ne fleurissent pas on passe à côté sans le savoir. Donc la ça permettra à tous visiteurs d'avoir cette symbiose, ce paysage diversifié, un attrait au niveau du paysage.

Personne du public : Je vais vous rappeler quelque chose c'est que sur le 27^{ème} et les gens qui sont autour de cette table sont très bien au courant en hiver il y a -1, -2 des fois, sachant que si l'on met des plantes d'ailleurs de la Plaine des Cafres il faudra trouver une structure adaptée à ces plantes-là. Ça veut dire un chauffage, ça veut dire beaucoup de choses, vous ne le dites pas pour le moment mais c'est bien ça il faudra adapter les serres en fonction de la plante que vous allez planter dessous et là selon l'enjeu environnemental il n'y a aucun intérêt. Dans ce cas là il ne faut planter que des plantes des hauts et là je suis d'accord.

Personne du public : Les gens y peuvent rester dans les bas pour voir des plantes des bas. Vous allez les courtcircuiter en bas, ils n'auront plus de touriste en bas.

Présentateur : Cela pourrait être une proposition qui serait de limiter à des plantes des hauts.

Personne du public : Si on limite aux plantes des hauts on n'a pas besoin de serre.

Présentateur : C'est une forme de proposition de votre part.

Personne de la mairie : C'est pour rappeler que tout paysage quel qu'il soit, c'est vrai que le paysage des hauts est exceptionnel mais on peut passer à côté de certaines graminées qu'il y a dans les hauts mais qui n'ont pas ces conditions là parce que un peu de gelée et il n'y a plus rien. BROUHAHA

Mme RADEGONDE : Un peu de patience il nous reste 4 questions : la première : Y aura-t-il une hélisation ? un dossier à part ? L'hélisation est en cours de réflexion mais ce n'est pas un sujet qui est

à prendre en compte dans le cadre du parc du volcan. Donc hop on ferme la parenthèse sur ce sujet. Qu'avez-vous décidé pour ce mur anti bruit et comment va-t-il être réparti ? Vous avez sous le site de la commune dans le cadre de la concertation un lien qui vous permet justement d'aller sur l'étude bruit qui a été faite en 2019/2020, c'est une étude bien complète sur la notion de bruit et cette étude était très rassurante. Je vous invite à en prendre connaissance et à la lire et effectivement à revenir vers nous si vous avez des questions

Personne du public : On n'a pas internet...

Mme RADEGONDE : Ah vous faites bien de nous le dire, c'est à nous de nous adapter. Ce qu'on vous propose, nous avons en bas une table avec l'ensemble des documents de la concertation, je vous propose qu'on puisse sortir ces études et de vous mettre à disposition l'ensemble des documents à la lecture parce que effectivement il faut tenir compte, vous faites bien de nous le préciser et c'est une chose qu'on avait peut être pas aussi bien pensé qu'on puisse vous mettre à disposition l'ensemble des documents.

Personne du public : Non je dis ça car quand vous avez lu réparti vous avez été choquée et quand on dit réparti à l'époque quand on a fait la réunion on avait parlé d'un mur végétal qui passe au dessus du lotissement.

Mme RADEGONDE : C'est pour ça que je disais va être réparti. Je vous invite à passer en mairie, on va faire en sorte que dès demain l'ensemble des documents puissent être mis à votre disposition pour que l'ensemble des riverains, l'ensemble des cafriplainois puissent prendre position et connaissance de ces documents. Donc on va s'y atteler. Nous passons à la partie sécurité, sur la partie sécurité nous avons évacué déjà une question d'une interaction entre la police municipale et la gendarmerie c'est une question qui a déjà été évoquée. Bien sur, bien sur je vous réponds déjà sur la question suivante : un poste de secours va-t-il être installé à proximité de ce parc ? bien sur il y aura un poste de secours, on a déjà répondu sur ce point. Dans ce projet pharaonique a-t-on prévu le passage d'un cyclone ? BROUHHAHA. Si je comprends bien ce que vous voulez dire, est ce que les équipements en tiendront compte, bien sur bien sur. Je vous rassure là-dessus.

Mr BOYER : Si on se réfère par rapport au sondage de sol , c'est pour ça qu'on fait des sondages géotechniques, il y a une autre campagne qui est prévue dans le cadre du parc du volcan car comme on vous l'a dit le projet a été remanié, nous avons réalisé sur le parc tous les relevés topographiques pour s'adapter au terrain naturel d'une part et d'autre part compte tenu que le projet a été restreint à 15 hectares nous devons faire par rapport aux nouveaux aménagements des sondages complémentaires. Nous avons un bon de commande qui permet d'actionner les études géotechniques. Ces études géotechniques vont nous permettre de dimensionner effectivement conformément si vous voulez à l'eurocode qui donne des législations en ce qui concerne les références cycloniques et sismiques pour pouvoir tester les installations. Par exemple en ce qui concerne les vents est ce que les tyroliennes vont résister à 220 km/h, c'est pour ça qu'on a fait des études géotechniques, il y a plusieurs paramètres qui ont été pris en compte et donc nous avons un bureau d'études qui s'est proposé aussi à ce qu'on puisse échanger sur les tyroliennes avec des spécialistes en ce qui concerne la sécurité bien entendu des installations et bien sur la résistance si vous voulez de ces installations. Je voudrais préciser deux points essentiels : les gens que nous avons choisi comme spécialistes dans le cadre des tyroliennes, je dis bien nous n'avons aucun matériel qui a été acheté, le bureau d'études qui s'appelle TECHFUN sur les tyroliennes ce sont des spécialistes.

Personne du public : Ce sont des gens qui connaissent les cyclones à la Réunion ?

Mr BOYER : Ce sont des gens qui connaissent les cyclones à la Réunion pour le fait que ce sont des gens qui actuellement travaillent sur le téléphérique de ST DENIS, ce sont des gens qui viennent constamment à la Réunion pour suivre (parole coupée)

Personne du public : Saint Denis ce n'est pas une référence 80 km la bas c'est 200 km chez nous, Saint Denis ce n'est pas une référence.

Mr BOYER : Les références de l'eurocode sont les mêmes. On parle du vent, on parle du sismique, il y a des paramètres de référence qu'on doit respecter et aussi des ??? de pondération en ce qui concerne les vents extrêmes. Donc là-dessus nous avons des bureaux spécifiques, nous avons des sondages de sol qui permettent de dimensionner selon l'eurocode nos installations. Pour répondre à vos questions effectivement ce qu'il faut savoir il n'y a pas de corrélation effective entre un cyclone qui serait exceptionnel et si vous voulez, (parole coupée)

Personne du public : Ah ben ça ça arrive, vous avez vu la catastrophe au Japon ?

Mr BOYER : Aujourd'hui par exemple, on n'a pas de réseau d'assainissement ou d'évacuation fluviale qui pourrait résister si vous voulez INAUDIBLE, ce serait de faire un ouvrage qui serait hors norme et hors dimensionné. Forcément il y a des limites et admettre INAUDIBLE et surtout le respect des normes.

Présentateur : En fait c'est l'heure, en fait c'est pour laisser tourner la parole, c'est juste parce qu'il y a des gens qui doivent partir, il y a des gens qui avaient prévu de partir à 4 heures précisément parce qu'il y avait une deuxième réunion j'aimerais juste qu'on puisse leur donner la parole en premier, je propose à ceux qui resteront de vous la redonner après.

Personne du public : Moi je suis locataire dans une maison qui va être vendue et du coup nous on va où parce que c'est extrêmement difficile de trouver une location pour une famille sur la Plaine des Cafres et les locations vont être prises d'assaut et nous on va où ?

Mme LEICHNIG : Moi je reçois en mairie le mardi matin, si vous voulez venir me voir le mardi matin il n'y a pas de souci. Je vous laisse mon numéro de téléphone s'il y a une urgence et je peux vous contacter ou vous pouvez me contacter il n'y a pas de souci. On sera là pour vous aider bien sûr dans cette démarche.

Personne du public : La route elle va passer où ? dans tous les Topazes où est ce qu'elle va passer ?

Présentateur : Est-ce qu'il y a une route qui va passer dans les Topazes ?

Mr BOYER : Il n'y a pas de route qui passe dans les Topazes, on va conserver bien entendu la route du champ de foire qui ne sera donc pas redimensionnée en termes de largeur mais redimensionnée en terme de capacité. Il y aura certainement un revêtement pour remettre à neuf, il n'y a pas de création de route supplémentaire dans le cadre de l'aménagement mais une création de parking à l'état naturel.

Personne du public : Vous êtes passés de 55 hectares à 15 hectares est ce que ce n'est pas une première tranche, est ce qu'il n'y aura pas une deuxième tranche à venir ?

Mr BOYER : Pour répondre à cette question précise est ce qu'il y aura une seconde tranche ? non aujourd'hui il y a une opération unique réduite à 15 hectares tout simplement et l'étude d'impact au niveau réglementaire est en train d'être remaniée pour caler bien entendu les autorisations avec le périmètre des 15 hectares. Nous n'avons qu'un seul projet qui concerne 15 hectares.

Mme RADEGONDE : Le périmètre est celui qui vous est proposé, plus de luge non plus proposée dans le cadre du parc du volcan. Le projet de l'hippodrome a été abandonné et donc on est bien sur le périmètre qui vous ai proposé aujourd'hui.

Personne du public : Moi je voudrais revenir sur la question sécurité, on parle de la police municipale, on parle de la gendarmerie, je rappelle que pour la gendarmerie de nuit ils ne tournent que deux pour Petite Ile, Saint Joseph, le Tampon, la Plaine des Cafres donc c'est deux gendarmes pour tout le sud. Vous avez vu le commandant de brigade je suppose c'est bien, je ne sais pas ce qu'il a dit mais pour l'instant il n'y a pas d'effectif. Ca c'est la première des choses, la deuxième des choses je parle sur les sapeurs-pompiers, je me pose la question ils sont 4 sur la Plaine des Cafres pour le 17^{ème}, arrivée au 28^{ème} du côté de la Soucoupe Volante et sachant que c'est une route très accidentogène à la Plaine des Cafres, il y a 4 sapeurs-pompiers de jour comme de nuit, pas plus il y en à 4, un seul départ soit c'est un incendie, soit c'est un secours à personne y a pas d'autre sinon il faut demander un renfort au Tampon et à Saint Pierre et ailleurs, sachant qu'on a un secteur du volcan qui n'appartient pas aux sapeurs-pompiers, une partie à Saint Philippe, une partie à Sainte Rose mais la seule route c'est la Plaine des Cafres. Je me pose la question est ce que 4 sapeurs-pompiers pour pouvoir pallier aux accidents de la route avec l'affluence de voitures qu'il y aura sur la Plaine des Cafres, l'influence des personnes sachant que le weekend la population double on monte à 22 et voir plus d'habitants sur la Plaine des Cafres le weekend, 22 000 habitants je voudrais savoir si 4 sapeurs-pompiers ce sera suffisant pour couvrir tout ça, est ce qu'il y aura des augmentations chez les pompiers ? qu'est ce qu'il en est parce que actuellement il y a 4 sapeurs par jour, 4 sapeurs par nuit, un seul départ et une grosse superficie à couvrir comme forêt et comme habitations ?

Personne du public : C'est juste pour compléter comme le collègue a dit : il faut dire que la gendarmerie de la Plaine des Cafres est binomée avec celle du Tampon. C'est-à-dire que lorsqu'il arrive quelque chose ils interviennent au Tampon et à la Plaine des Cafres. Donc après vous avez dit 15 hectares, il en reste 35, alors on s'est très bien qu'un jour le maire il s'est levé et il a dit qu'il avait envie de faire un Puy du Fou alors Monsieur il a parlé d'une deuxième tranche y a pas encore un truc de pochette surprise qui va arriver ?

Personne du public : Je suis assez choqué, je dirais de voir à l'occasion d'une réunion de concertation publique qu'une personne qui participe et qui a des difficultés liées à son logement par rapport au projet va être obligée de déménager, je trouve ça assez choquant de voir que les élus, on va appeler ça une tentative de corruption, c'est assez choquant, oui justement la personne vend la maison donc justement quelle incidence aujourd'hui sur l'immobilier à la Plaine des Cafres en sachant quand même qu'un projet de cette envergure même s'il a été ramené à 15 hectares et où on annonce une fréquentation de 4500 personnes par jour va complètement changer la physionomie du village de Bourg Murat et de la Plaine des Cafres. Alors si c'est ça effectivement la vision de l'environnement que l'on défend aujourd'hui on va concentrer un certain nombre de nuisances à un endroit précis sans tenir compte des habitants je dirais qui vont subir tous les désagréments liés à la fréquentation importante de ce site et ensuite je voudrais aussi dire, je trouve ça assez incroyable de dire que les projets sont séparés, l'hélistation séparée, les tyroliennes séparées, le parc du volcan à part, je dirais que je connaissais les saucissonnages du marché public maintenant il y a des saucissonnages de projet qui ont une incidence sur l'environnement et donc on ne peut pas dire qu'ils sont séparés parce qu'il y a quand même un principe fondamental dans l'environnement c'est la solidarité écologique, la tyrolienne aura des impacts forcément environnementaux sur le parc du volcan qui aura lui-même des impacts environnementaux et également le projet de l'hélistation qui aura aussi des impacts environnementaux. Donc on ne peut pas dans le cadre d'un projet sérieux et puis pour répondre tout à l'heure à Madame l'agricultrice, je dirais que lorsqu'on dépose une demande, quand on s'installe en

tant que jeune agriculteur on vous demande un business plan, on demande un business plan avec des couts d'investissement et des couts de fonctionnement. A ce jour aujourd'hui et j'ai déjà posé la question le jeudi 1^{er} juillet quels sont les coûts de fonctionnement de ce projet puisqu'on ne le sait toujours pas à l'heure actuelle et que ces éléments ce seraient bien qu'on puisse les avoir avant la fin de la concertation publique et j'ai entendu tout à l'heure le mot de BENCHMARKING par rapport au ballon donc où peut on avoir les éléments de BENCHMARKING qui ont été réalisés pour qu'on puisse donner un avis éclairé sur le projet qui fait aujourd'hui l'objet de cette concertation.

Personne du public : Moi j'en reviens aux oubliés de cette histoire, j'exagère peut être, les gens du village eux même, j'en reviens à ma phrase de tout à l'heure ma question, la densification puisque c'est écrit dans le projet et puis l'aménagement du village en quoi consiste t il et où ça se passe, dans quelle rue, que nous sachions quelle incidence y aura sur nos maisons, nos jardins, dans notre vie ?

Personne du public : Dernier élément aussi, je voudrais préciser qu'il y a vers la route de la Plaine des Palmistes là-bas un site qui est abandonné, qui est l'ancienne Soucoupe Volante, et bien pourquoi pas utiliser ce site pour aménager finalement le projet là-bas puisque c'est déjà un site existant plutôt que de créer un nouveau site ailleurs, pourquoi ne pas utiliser cet endroit là pour le projet de Monsieur le Maire ? Madame l'a dit c'est une volonté communale, ce n'est pas une volonté de la population.

Mme LEICHNIG : La Soucoupe Volante n'est pas abandonnée Monsieur FONTAINE, ils attendent les autorisations pour pouvoir réouvrir. Merci pour cette concertation, je vous remercie pour votre participation, on se dit à la prochaine fois.

Mme RADEGONDE : Je tenais juste à rebondir sur la question de Monsieur sur l'intervention des forces de l'Etat sur le territoire. Vous me dites quatre gendarmes, quatre pompiers, et gendarmes combien vous m'avez dit ? ce qui ne faut pas oublier c'est que nous avons effectivement des postes que ce soit au niveau des gendarmes ou que ce soit au niveau des pompiers mais il faut le voir dans l'ensemble du Tampon avec l'entité Tampon, donc il y a des antennes qui sont effectivement posées ici, qui travaillent de concert que ce soit effectivement la police municipale à notre niveau, que ce soit effectivement la gendarmerie même s'ils sont positionnés effectivement ici, mais ils ne sont pas 4, j'ai visité ils étaient 8, on m'a présenté 8 personnes. En ce qui concerne les pompiers, nous avons aussi des pompiers volontaires, il y a aussi le secteur du Tampon qui prend le relais si effectivement la Plaine des Cafres est saturée et qu'ils ne peuvent plus intervenir.

Personne du public : Je suis d'accord avec vous mais il y a actuellement un seul départ à la Plaine des Cafres, je le redis un seul départ soit un départ incendie, soit un départ secours aux personnes.

Mme RADEGONDE : Je sais, je sais. On est conscient de ça. BROUHHAHA. C'est vrai que vous avez raison, vous avez raison sur le point que vous soulevez c'est-à-dire la nécessaire information et communication sur le projet avec les forces de l'Etat pour qu'on puisse effectivement, on l'a fait pour les évènements sur le volcan ils l'ont fait, ils ont renforcé les équipes. Maintenant ce sera effectivement un porté à connaissance de ces instances pour voir si on peut faire bouger les marges après ce n'est pas de notre ressort, notre ressort, notre devoir c'est d'informer et de porter à connaissance.

Personne du public : Votre parc actuellement il est privatisé, tout ce qui est à l'intérieur concernera les agents ???? sauf que tout ce qui est à l'extérieur c'est du domaine public, le domaine public c'est bien les sapeurs-pompiers.

Mme RADEGONDE : J'ai bien compris votre implication dans le domaine.

Personne du public : Pourquoi le Monsieur le Maire aujourd'hui ne demande pas que le département augmente la capacité opérationnelle des pompiers sur la Plaine des Cafres ?

Mme RADEGONDE : C'est pour ça que je vous dis que c'est dans le cadre de la communication. Lorsqu'on aura bien avancé sur les différentes étapes ça sera à nous de communiquer et de faire part des besoins du secteur et de la nécessité, c'est un porté à connaissance, ce qui ne veut pas dire que les services du SDIS vont dire OK vous avez demandé on vous donne. Mais de toute façon c'est un porté à connaissance, notre pouvoir il se situe à ce niveau-là. BROUHAHA. J'entends vos inquiétudes, ce que je peux vous dire c'est que nous aurons un porté à connaissance et nous insisterons en ce sens mais je ne peux pas garantir en face la réponse. On verra à ce moment là mais pour l'instant notre devoir c'est ça.

Mr BOYER : Bien entendu nous allons prendre l'engagement aujourd'hui de faire remonter ces informations très importantes dans le cadre de l'aménagement par rapport aux besoins du parc et de l'ensemble de nos aménagements. Pour répondre à la question de Madame sur les études qui sont réalisées par l'école d'architecture effectivement il y aura une restitution. Nous avons un collègue ici Monsieur Jean Denis MALLET qui s'occupe des services techniques de la Plaine des Cafres et il va vous expliquer ces interventions sur la Plaine des Cafres.

Mr MALLET : Bonjour Jean Denis MALLET responsable du service technique de la Plaine des Cafres. Sur la commune du Tampon il y a un projet de rénovation des rues, des trottoirs etc, donc le conseil municipal a opté pour que les hauts ne soient pas oubliés et à partir de là d'entrée je vous dirais qu'en ce moment on refait le chemin Mathias, on refait le chemin des acacias à Piton Hyacinthe, il y aura le chemin Mussard aussi et les autres suivront régulièrement notamment la route du Piton Bleu et rien n'a été oublié et notamment la rue Bory Saint Vincent, la rue Voltier. Ensuite dans le projet qu'on est en train d'étudier c'est un parcours de santé sur la Plaine des Cafres qui partira du champ de foire, qui va longer la route du champ de foire, qui va passer dans une partie de la Sicalait au niveau de la Grande Ferme, qui arrive au niveau de l'école de la Grande Ferme, qui reprendra le chemin Pierre Picard pour reprendre le chemin de la Savane et reboucler dans le parc du volcan. Et effectivement le parcours de santé est là pour mettre la Plaine des Cafres en haut et quand on dit santé à la Plaine des Cafres, on en a besoin comme tout le monde.

Personne du public : Par rapport à ces aménagements dont vous parlez Chemin Bory Saint Vincent ça m'intéresse, ça veut dire quand on parle d'aménagements, ça veut dire des trottoirs, ça veut dire quoi parce que ça veut dire amputer les maisons, ça veut dire quoi ?

Mr MALLET : Notre but n'est pas de venir agrandir ces terrains, les voies à la Plaine des Cafres ils sont suffisamment grandes, on va aménager je dirais du mieux qu'on pourra, il y aura un barreau de liaison qui sortira de la rue Potier, la mairie a acheté une maison là rue Bory Saint Vincent qui est en train d'être démolie actuellement et on aura un barreau de liaison car tout le terrain appartient derrière à la mairie et ça va rattraper la nationale là haut. Donc on fera des barreaux de liaison pour fluidifier la circulation à la Plaine des Cafres. Donc c'est une volonté vraiment de mettre le village en l'air en adéquation avec l'école d'architecture.

Personne du public : Mettre le village en l'air moi je dirais plutôt mettre le village la tête en bas parce que avec tout ce trafic, donc c'est fini notre tranquillité, la délinquance avec les logements sociaux et nos maisons ne valent plus un clou. Moi j'ai voulu vendre la mienne dernièrement et on ne trouve pas acheteur.

Mme RADEGONDE : On va devoir clôturer mais je voudrais insister sur une chose, votre maison, vos maisons à tous elles ne sont pas en perte, vous allez être près d'un parc d'une biodiversité intéressante importante donc à partir de là on ne peut pas dire que c'est une perte, c'est une plus-value... BROUHAHA... c'est un parc tourné sur la biodiversité... BROUHAHA...

Personne du public : Vous avez bien dit que vous confirmez les maisons qui ont été achetées dans le lotissement Topaze vont pas être détruites ?

Mme RADEGONDE : Il n'y aura pas de parking, elles ne seront pas détruites. BROUHHAHA... On va laisser Monsieur MALLET vous répondre sur cette question qui est primordial pour tous et après on va devoir s'arrêter. Mais ce qui montre bien en tout cas je tenais à vous remercier, ce qui montre bien qu'il y a un engouement sur ce projet et que vous êtes vraiment partie prenante et à partir de là c'est effectivement une valeur ajoutée pour moi.

Mr MALLET : Juste une précision on n'est pas dans le la di la fé, il n'y aura pas de parking à la place de ces maisons, la mairie les achète parce qu'il faudra loger le gardien, il faudra loger la personne qui va arroser je dirais les plantes, il faudra loger ce personnel. Pendant le chantier il y aura aussi besoin de ces maisons BROUHHAHA... En tout cas on voulait vous remercier pour votre participation active et votre qualité de débat et on est ouvert avec vous, ça ne s'arrête pas là, nos bureaux sont ouverts.

Mme RADEGONDE : Et aussi merci pour votre organisation c'était super.